

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 13 juin 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération : 17Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0L'an deux mille vingt-quatre,
et le treize juin,

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI.

Procuration : Mr HLUSICKA à PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr PAOLINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL et Mr POLI à PONZEVERA.

DATE DE LA
CONVOCATION
10/06/2024

Absent : Mme BEGNIS, Mr PANZA,

DATE AFFICHAGE
14/06/2024

Monsieur MORELLI a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**TRAVAUX DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT – REFECTION DU PARKING DERRIERE LE SPAR ET LA VOIE D'ACCES A LA HALLE DES SPORTS**

Le Maire rappelle au Conseil que le parking derrière la résidence Sainte-Anne et le SPAR et la voie d'accès à la halle des sports sont en mauvais état. Il serait souhaitable de procéder aux travaux de réfection de cette voirie dont le montant s'élèverait à **48 449,00 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réfection du parking, situé derrière la résidence Sainte Anne et le SPAR et la voie d'accès à la halle des sports.

-

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.